

**TABEAU I: Processus normal de sélection des bureaux d'études pour les projets financés par les banques multilatérales de développement**

MESURES PAR L'AGENCE D'EXÉCUTION	PRISES PAR LA BANQUE
<p>Étape n° 1</p> <p>Prépare:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la description de la nature des travaux</li> <li>- le processus de sélection</li> <li>- la liste succincte des entreprises qualifiées</li> </ul>	<p>Étape n° 2</p> <p>Étudie et approuve:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ampleur des travaux</li> <li>- la description des travaux</li> <li>- les processus de sélection</li> <li>- la liste des entreprises admissibles*</li> </ul>
<p>Étape n° 3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demande des propositions non chiffrées (et dans certains cas des propositions chiffrées dans des enveloppes scellées séparées)</li> <li>- classe les propositions par ordre de compétence technique</li> <li>- choisit la meilleure proposition</li> <li>- négocie le contrat avec l'entreprise choisie</li> </ul>	<p>Étape n° 4</p> <p>Étudie et approuve:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'évaluation technique de la proposition</li> <li>- l'ébauche finale du contrat</li> <li>- le calendrier de mise en oeuvre</li> </ul>
<p>Étape n° 5</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signe le contrat final</li> <li>- l'entreprise met en oeuvre les travaux</li> <li>- fait des rapports à la banque sur l'état d'avancement des travaux</li> </ul> <p>* Les banques ne recommandent presque jamais d'experts-conseils à l'emprunteur. Cependant, il est plus facile pour une banque d'examiner une liste succincte présentée par un emprunteur si un bureau d'études qui figure sur la liste succincte est déjà inscrit auprès de cette banque. En général, les banques inscrivent les experts-conseils sur une liste succincte ou demandent de leur propre chef des propositions uniquement lorsqu'elles utilisent leurs propres ressources d'étude technique pour des fins d'exécution au nom d'une autre institution. Dans des cas rares, les emprunteurs les plus pauvres délèguent ce rôle à une banque lorsqu'ils décident que cette dernière est mieux en mesure de l'assumer.</p>	<p>Étape n° 6</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évalue les travaux des experts-conseils pour usage interne</li> </ul>

**TABEAU II: Processus normal pour l'acquisition de biens et de services de construction par l'entremise d'appels à la concurrence internationale pour les projets financés par les banques multilatérales de développement**

MESURES Par l'agence d'exécution	PRISES Par la Banque
<p>1. Discute des besoins de financement, de la répartition des lots à acheter et des modalités générales avec la banque.</p>	<p>2. Se met d'accord avec les emprunteurs à propos des articles qu'elle financera et approuve les modalités générales d'acquisition qui seront utilisées.</p>
<p>3. Prépare les documents d'appel d'offres, lance les appels d'offres (ou de présélection) et communique les cahiers des charges aux soumissionnaires éventuels*.</p>	<p>4. Approuve les documents d'appel d'offres et les modalités de présélection.</p>
<p>5. Présélectionne les soumissionnaires éventuels pour les travaux de génie civil et le matériel principal le cas échéant*.</p>	<p>6. Examine et approuve les résultats de la présélection.</p>
<p>7. Passe des annonces dans les médias jouissant d'une audience internationale dont le Development Business, lance les appels d'offres (environ 45 à 90 jours avant le délai de réception des soumissions) et avise les ambassades des principaux pays fournisseurs.</p>	<p>8. Peut demander à l'emprunteur de clarifier ou de corriger le document d'appel d'offres à la suite d'une plainte de soumissionnaire éventuel, ou de prolonger le délai d'acceptation des soumissions lorsque cela est justifié.</p>
<p>9. Ouvre publiquement les plis, les compile, les analyse, communique à la banque l'évaluation des soumissions et recommande d'attribuer le marché au soumissionnaire agréé conforme jugé le moins-disant.</p>	<p>10. Examine l'évaluation des soumissions et la recommandation et autorise l'emprunteur à poursuivre l'attribution du marché. Approuve l'ébauche du contrat.</p>
<p>11. Avise le fournisseur choisi, négocie et signe le contrat, obtient l'approbation de la banque ou d'importantes modifications à l'ébauche approuvée du contrat. Envoie un exemplaire du contrat aux banques.</p>	<p>12. Examine et enregistre le contrat signé.</p>
<p>13. Demande à la banque des acomptes et des garanties sous forme de lettre de crédit.</p>	<p>14. Transmet le paiement dès réception de la preuve de l'expédition, etc. Prépare un rapport statistique sur les sources d'achat.</p>

\* Au besoin avec l'aide de bureaux d'études indépendants